

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
995	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
- M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
- M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
- Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
- M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
- M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
- M. Jean MORIN, canton Créances
- M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

- Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
- Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

- M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

- M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
- M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)
- M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT ABSENTS

- Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
- Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

programme GEDUBOUQ : Analyse préalable à une **GE**stion **Durable** des pêcheries de **BOU**quet en Normandie

Demande d'aides publiques (FEAMP et Contre Partie Nationale)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présentant l'activité professionnelle de pêche du bouquet et l'enjeu économique et culturel important que présence cette espèce pour la Normandie,

Vu l'étude préliminaire et les deux constats identifiés : le manque important de données sur la biologie et l'écologie de cette espèce pour établir un diagnostic précis sur l'état de populations et des stocks et l'évolution de la baisse des captures ;

Vu les objectifs de l'étude :

- Evaluer l'état des stocks de bouquet et identifier les causes et les conséquences de la diminution des populations de bouquets en Normandie.
- Comprendre, en relation avec les facteurs du milieu, le cycle de vie du bouquet en Normandie.
- Mieux identifier les pêcheries de bouquet en Normandie.
- Participer à l'éco-sensibilisation sur cette espèce auprès de l'ensemble des acteurs.

Vu le partenariat composé :

- du SMEL, chef de file,
- le Comité Régional des Pêches de Normandie,
- les Universités de Normandie (Caen, Le Havre),
- LABEO (et sous-traitants),

Vu le coût prévisionnel total de l'opération estimé à 827 395 € éligible aux aides publiques (FEAMP, Etat et/ou Région),

Vu la durée de ce programme prévue pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise :

- la sollicitation des aides publiques : du FEAMP, de l'Etat et/ou la Région Normandie pour le programme GEDUBOUQ
- le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières et inhérent au projet.



Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,

Patrice PILLET